

DEMANDE D'ACCÈS EN VUE DE PROJECTIONS EXTÉRIEURES

Toutes demandes doivent être adressées par écrit à access@cinematek.be

PRÉCISEZ LE CONTEXT DE LA OU DES PROJECTIONS PRÉVUES

a. CINÉMATHÈQUE

Membre de la FIAF / l'ACE

Nom de l'institution

Nom et coordonnées du demandeur

b. FESTIVAL

Nom du demandeur

Nom et coordonnées du Festival

c. AUTRES

Précisez

d. DATE(S)

..... / /

..... / > /

FILM

Titre original du film

.....

Année

Auteur

Format :

35 mm

Numérique (précisez le format)

version originale

sous-titrée langue(s) ?

doublé

langue ?

L'accès au(x) film(s) sera strictement soumis aux conditions suivantes :

- État du matériel disponible
- Autorisation écrite et préalable des ayants-droits
- Le matériel devra être assuré pendant toute la durée du prêt (transport compris) à la mesure de €7500 par titre.
- Tous les frais seront à la charge de l'utilisateur
- Les éléments doivent rentrer à la Cinémathèque immédiatement après projection.

IMPORTANT : il est nécessaire d'introduire la demande le plus tôt possible. Il faut considérer que la procédure, surtout pour obtenir l'autorisation des ayants-droits, peut demander du temps. Une fois que le dossier est complet (y inclus l'autorisation des ayants-droits) il faut compter un minimum de dix jours ouvrables pour la préparation et l'envoi de la/les copie(s).